Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260320-2026_DELIB20-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 20/2026

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026 à 19H00

Date de convocation :	16 mars 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	16 mars 2026	Conseillers présents :	13
		Conseillers votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire.

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Hélène PERRAUD, Julie COLLOMBAT, Nathalie TACHET, Laura LE PAGE et Victoire DENIGOT

Était absent : Monsieur Mikaël LEROUX

Monsieur Yves ANDRE est désigné secrétaire de séance

Election des délégués au sein des organismes extérieurs

Monsieur le Maire rappelle que les délégués intercommunaux sont les représentants des communes au sein des syndicats intercommunaux, qu'ils soient à vocation unique (SIVU). Ils sont à distinguer des conseillers communautaires (ex. : représentants des communes au sein des communautés de communes ou d'agglomération). La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 n'a pas modifié leur mode de désignation. La durée du mandat d'un délégué est de 6 ans ; il est lié à celui du conseil municipal qui l'a désigné.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à la désignation des délégués représentant la Commune de la Roche Bernard auprès des structures intercommunales et autres organismes suite au renouvellement général des conseils municipaux *(article L 2122-26 du code général des collectivités territoriales « il est procédé à la désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein des organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes »).*

La désignation des représentants se fait soit au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative dans le cas d'un troisième tour, soit à la représentation proportionnelle pour certaines commissions.

Voir tableau annexé pour la représentation aux différents organismes.

1-Délégué(e)s pour la Commission Morbihan Energie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article les statuts du syndicat

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260320-2026_DELIB20-DE

En application de l'article 43 de la loi « NoTRe » du 7 août 2015, le choix des deux représentants doit impérativement porter sur des membres de votre conseil municipal.

Seuls 2 représentants titulaires doivent être désignés. Aucun représentant suppléant n'est admis.

Monsieur Jérôme BOSSAY ne prend pas part au vote

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats et enregistre les candidatures suivantes :

- Monsieur Bruno LE BORGNE
- Madame Nathalie TACHET

Premier tour de scrutin :

- Monsieur Bruno LE BORGNE : 12 voix
- Madame Nathalie TACHET : 12 voix

Monsieur Bruno LE BORGNE et Madame Nathalie TACHET sont désignés délégués du Syndicat Morbihan Energies.

2- Délégué(e)s pour le Syndicat Départemental Eau du Morbihan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article les statuts du syndicat,
Considérant que le Conseil municipal doit désigner 2 délégués,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats et enregistre les candidatures suivantes :

- Monsieur Bruno LE BORGNE
- Madame Julie COLLOMBAT

Monsieur Jérôme BOSSAY ne prend pas part au vote

Premier tour de scrutin :

- Monsieur Bruno LE BORGNE : 12 voix
- Madame Julie COLLOMBAT : 12 voix

Monsieur Bruno LE BORGNE et Madame Julie COLLOMBAT sont désignés délégués du Syndicat Départemental Eau du Morbihan.

3-Référent(e)s pour le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales (CNAS)

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidatures, pour le poste de référent(e) du CNAS :

- Monsieur Jérôme BOSSAY

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260320-2026_DELIB20-DE

Premier tour de scrutin

- Monsieur Jérôme BOSSAY : 13 voix

Il est aussi nécessaire de désigner un/une délégué(e) représentant les Agents, Monsieur la Maire propose Madame Mélaine LE BARON qui occupe les fonctions de secrétaire générale au sein de la Commune de La Roche Bernard, le conseil municipal :

- **DESIGNE Monsieur Jérôme comme délégué du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en tant qu'Elu**

- **DESIGNE Madame Mélaine LE BARON comme déléguée du CNAS représentant les agents.**

4-Délégué(e)s pour le Conseil Portuaire de La Roche Bernard-Férel-Marzan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le Conseil municipal doit désigner 3 représentants ;
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats et enregistre les candidatures suivantes :

- Monsieur Bruno LE BORGNE
- Madame Virginie BLEUNVEN COSTE
- Monsieur Jérôme BOSSAY

Premier tour de scrutin :

- Monsieur Bruno LE BORGNE : 13 voix
- Madame Virginie BLEUNVEN COSTE : 13 voix
- Monsieur Jérôme BOSSAY : 13 voix

Messieurs Bruno LE BORGNE et Jérôme BOSSAY et Madame Virginie BLEUNVEN COSTE sont désignés représentants au Conseil du Port de La Roche Bernard-Férel-Marzan.

5-Référent(e) pour la Commission Sécurité Routière

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidatures pour le poste de référent sécurité routière :

- Monsieur Bertrand DOUCEY

Premier tour de scrutin :

- Monsieur Bertrand DOUCEY : 13 voix

Monsieur Bertrand DOUCEY est désigné référent sécurité routière.

6-Référent(e) pour la Commission Défense

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260320-2026_DELIB20-DE

Monsieur le Maire procède à l'appel des candidatures pour le poste de référent Défense

- Monsieur Franck PAULAY

Premier tour de scrutin :

- Monsieur Franck PAULAY : 13 voix

Monsieur Franck PAULAY est désigné référent défense.

7-Délégué(e)s pour le comité stratégique du Port La Roche Bernard, Férel, Marzan.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article les statuts du syndicat ;

Considérant que le Conseil municipal doit désigner 3 délégués ;
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats et enregistre les candidatures suivantes :

- Monsieur Bruno LE BORGNE
- Madame Virginie BLEUNVEN COSTE
- Monsieur Jérôme BOSSAY

Premier tour de scrutin :

- Monsieur Bruno LE BORGNE : 13 voix
- Madame Virginie BLEUNVEN COSTE : 13 voix
- Monsieur Jérôme BOSSAY : 13 voix

Messieurs Bruno LE BORGNE et Jérôme BOSSAY et Madame Virginie BLEUNVEN COSTE sont désignés délégués du Syndicat du Port La Roche Bernard, Férel, Marzan.

8-Délégué(e)s pour la Commission des Petites Cités de Caractère.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 5 des statuts de l'association ;

Considérant que le Conseil municipal doit désigner 2 titulaires et 2 suppléants ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats et enregistre les candidatures suivantes :

- Madame Lilia GHERBI
- Monsieur Bertrand DOUCEY
- Monsieur Bruno MERIEN
- Madame Hélène PERRAUD

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260320-2026_DELIB20-DE

Premier tour de scrutin :

- Madame Lilia GHERBI : 13 voix
- Monsieur Bertrand DOUCEY : 13 voix
- Monsieur Bruno MERIEN : 13 voix
- Madame Hélène PERRAUD : 13 voix.

Monsieur Bertrand DOUCEY et Madame Lilia GHERBI sont désignés délégués titulaires et Monsieur Bruno MERIEN et Madame Hélène PERRAUD sont désignés délégués suppléants.

9-Délégué(e)s pour la Commission SIVU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 5 des statuts du syndicat ;

Considérant que le Conseil municipal doit désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats et enregistre les candidatures suivantes :

Pour le poste de délégué titulaire :

- Madame BLEUNVEN COSTE Virginie

Premier tour de scrutin :

- Madame BLEUNVEN COSTE Virginie. : 13 voix

Madame Virginie BLEUNVEN COSTE est désignée déléguée titulaire du SIVU.

Pour le poste de délégué suppléant :

- Madame Victoire DENIGOT

Premier tour de scrutin :

- Madame Victoire DENIGOT : 13 voix

Madame Victoire DENIGOT est désignée déléguée suppléante au SIVU

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,
Bruno LE BORGNE

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260320-2026_DELIB20-DE